

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 64-2026****SÉANCE DU 07 MAI 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 27

L'an deux mille vingt-six, le sept Mai à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de Mme Sonia TREVIEN, Maire, dûment convoqués le vingt-huit avril deux mille vingt-six.

Présents : TRÉVIEN Sonia, COUDERT Éric, DRAPEAU Nathalie, BROOKBANK Katy, GABORIAUD Sébastien, MARTEAU Cédric, MIRC Laurence, PERRAUD Nathalie, VIOLLEAU Sébastien, DUMAS Sandrine, NAUD Sébastien, SCHAFF Caroline, DEVILLERS Didier, SWARTVAGHER Swea, CHAIGNE Sébastien, DELAVEAU Françoise, GAUTREAU Philippe, BAUDIN Josiane, SWARTVAGHER Frédéric, VIGNERON Fabricia, VALERO Gérard, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, CUVILLIER Armelle.
Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. COSSARD Nicolas a donné procuration à Mme Trévien Sonia.

M. PAYET Patrice a donné procuration à Mme Guével Stéphanie.

Mme VEDDA-BOIJOUX Agnès a donné procuration à Mme Cuvillier Armelle.

OBJET : ADHESION A LA FREDON :

Il est rappelé que chaque année, la FREDON de la Charente-Maritime sollicite les communes membres pour reconduire leur participation.

Ce groupement assure la coordination des luttes pour la régulation d'un certain nombre d'organismes, classés nuisibles, présents sur notre département, notamment : les rongeurs aquatiques envahissants (ragondins, rats musqués), les oiseaux (corvidés, pigeons des villes), les taupes, les rongeurs commensaux (rats, souris), les chenilles défoliatrices des pins, les frelons asiatiques...

L'accès aux services de la FREDON ne peut être effectif qu'après le règlement d'une adhésion annuelle.

Cette adhésion permet à la commune ainsi qu'à l'ensemble de ses habitants de bénéficier de tarifs préférentiels sur les services proposés.

Aujourd'hui, le Syndicat Mixte Charente Aval (SMCA) prend en charge cette adhésion à hauteur de 150 € par commune membre ; Laissant une participation pour notre commune à hauteur de 50 € pour l'année 2026 (tarif identique à 2025).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **D'adhérer à la FREDON de la Charente-Maritime pour l'année 2026,**
- **Dit que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle s'élevant à 50 €, sont inscrits au budget général de la commune de l'exercice 2026,**
- **D'autoriser Mme. Le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.**

AR Prefecture

017-211701461-20260507-D2026_64-DE
Reçu le 13/05/2026
Publié le 13/05/2026

Fait et délibéré en séance,

Le 07/05/2026

Mme le Maire, Sonia TREVIEN



Le secrétaire de séance,

M. Sébastien GABORIAUD

